

## **COLÈRE ET INDIGNATION : Y A-T-IL UNE JUSTE COLÈRE ?**

**M.-F. HAZEBROUCQ**, Ancienne prof. de philosophie au lycée La Bruyère, Versailles

Cours en visioconférence proposé aux partenaires du Projet *Europe, Éducation, École* le 19/01/2012, 10h10-12h00 : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/direct/>  
<http://www.coin-philo.net/eee.11-12.programme.php>

> Pour accéder à l'interface des acteurs, contacter [c.michalewski@crdp.ac-versailles.fr](mailto:c.michalewski@crdp.ac-versailles.fr)

*Textes à lire...*

### **Platon, République, IV, 439 e-440 d**

« Pour l'avoir jadis entendue, j'ajoute foi à l'histoire que voici : que donc Léontios, fils d'Aglaiôn, remontait du Pirée, le long du mur du Nord, à l'extérieur ; il s'aperçut que des cadavres gisaient près de chez l'exécuteur public : à la fois il désirait regarder, et, à la fois, au contraire, il était indigné, et se détournait. Pendant un certain temps il aurait lutté et se serait couvert le visage ; mais décidément dominé par le désir, il aurait ouvert grand les yeux et, courant vers les cadavres : « Voici pour vous, dit-il, génies du mal, rassasiez-vous de ce beau spectacle !

—Oui, dit-il, moi aussi je l'ai entendue raconter.

—Eh bien, dis-je, ce récit signifie que la colère, quelquefois, fait la guerre aux désirs, comme un élément différent à un élément différent.

—Oui, c'est ce qu'il signifie, dit-il.

—Et est-ce que dans bien d'autres occasions, dis-je, nous ne constatons pas que lorsque des désirs font violence à quelqu'un, agissant contre son raisonnement, il s'insulte lui-même et réagit avec son cœur contre ce qui, en lui, lui fait violence, et que, comme s'il y avait dissension interne entre deux partis, le cœur d'un tel homme devient l'allié de sa raison ? Mais que le cœur aille s'associer aux désirs, poussant à agir quand même, alors que la raison décide qu'il ne le faut pas, je ne crois pas que tu puisses affirmer l'avoir jamais constaté en toi-même, ni, je crois, non plus chez quelqu'un d'autre. [...] Mais que se passe-t-il lorsque quelqu'un pense subir une injustice ? Est-ce qu'en lui son cœur ne bout pas, ne s'irrite pas, et ne s'allie pas à ce qui lui semble juste ? Et n'est-ce pas que, traversant la faim, le froid, et toutes les souffrances de ce genre, il les endure, les vainc, et ne cesse ses nobles efforts tant qu'il n'a pas réussi, ou qu'il n'a pas terminé ses jours, ou que, comme un chien rappelé par son berger, il n'a pas été rappelé et radouci par la raison qui est en lui ? »

### **Platon, Lois, IX**

« Il est évident que, lorsque vous parlez de l'âme, vous dites et entendez dire aux autres qu'il y a en elle soit une affection, soit une partie de sa nature, qui est la colère, chose irritable et difficile à combattre, et qui fait de nombreux ravages par une violence irréfléchie. »

« J'appelle carrément injustice la tyrannie qu'exercent sur l'âme la colère, la crainte, le plaisir, le chagrin, l'envie et les autres passions, qu'elles lèsent ou non autrui.

« Si quelqu'un tue de sa main une personne libre et que le meurtre ait été commis par colère, il faut d'abord ici distinguer deux cas. On agit par colère, lorsque, brusquement et sans dessein prémédité de tuer, on fait périr quelqu'un en le frappant ou par quelque violence semblable, sous le coup d'une colère subite, et qu'on se repent tout de suite de ce qu'on a fait. On agit aussi par colère, lorsque, insulté par quelqu'un en paroles ou par des actes outrageants, on en poursuit la vengeance et qu'on le tue ensuite délibérément, sans se repentir de son action. Il faut donc, semble-t-il, reconnaître deux espèces de meurtres, qui ont l'un et l'autre la colère pour principe et qu'on peut dire avec juste raison tenir le milieu entre le volontaire et l'involontaire, dont l'une et l'autre est une image. Celui qui garde son ressentiment et ne se venge pas brusquement et sur-le-champ, mais plus tard et de dessein formé, ressemble au meurtrier volontaire, tandis que celui qui, au lieu de couvrir sa colère, s'y abandonne sur-le-champ sans préméditation ressemble au meurtrier involontaire, quoique son acte ne soit pas tout à fait involontaire, mais soit l'image d'un acte

involontaire. C'est pourquoi il est difficile de distinguer si les meurtres produits par la colère sont volontaires, ou s'il faut en classer quelques-uns dans la loi comme involontaires. Le mieux et le plus vrai c'est d'admettre que les deux en sont une image et d'en reconnaître deux espèces distinctes, selon qu'ils sont prémédités ou non, et d'infliger à ceux qui ont agi avec préméditation et colère tout à la fois les châtiments les plus rigoureux, et des châtiments plus doux à ceux qui ont agi sans préméditation par un mouvement soudain ; car ce qui ressemble à un mal plus grand doit être puni plus rigoureusement, à un mal plus petit, plus légèrement. C'est aussi ce que nous devons faire dans nos lois. »

### **Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 11**

« La douceur de caractère (*praotès*) constitue la juste mesure (*mésotès*) en ce qui concerne les sentiments de colère. Ce milieu n'a pas reçu de nom, non plus que les états extrêmes ; nous donnons donc ce nom de douceur à l'attitude moyenne qui tend d'ailleurs plutôt vers le défaut, lequel n'a pas de nom spécial. L'excès ici pourrait porter le nom d'irascibilité (*orgilotès*), car la passion qui en résulte est la colère, dont les causes sont aussi nombreuses que diverses. L'homme qui se met en colère pour des motifs valables et contre qui le mérite, ajoutons encore au moment et durant le temps voulus, obtient notre approbation. Cet homme pourra être appelé doux de caractère, puisque la douceur de caractère est louable : l'homme doux veut, en effet, se garder des troubles de l'âme et se refuse à être le jouet de la passion, il obéit aux ordres de la raison et, dans la mesure que veut la raison, il se permet la colère dans les circonstances et durant le temps que cette raison approuve. Cette douceur paraît incliner plutôt vers le défaut que vers l'excès, car elle pousse l'homme au pardon plus qu'à la vengeance. »

### **Aristote, *Éthique à Nicomaque*, II, 7**

« La juste indignation (*némésis*) est une médiété (*mésotès*) entre l'envie (*phthonos*) et la malveillance (*epikairekakia*) ; ces sentiments se rapportent à la peine et au plaisir qui sont causés par ce qui arrive aux autres. L'homme qui s'indigne s'afflige d'un bonheur immérité, tandis que l'envieux, allant plus loin, s'afflige du bonheur d'autrui en toutes circonstances, et celui qui est malveillant, loin de s'affliger du malheur d'autrui, va jusqu'à s'en réjouir. »

### **Sénèque, *De la Colère*, I, IX, 2-3**

« "La colère, dit Aristote, est nécessaire ; on ne peut sans elle venir à bout de rien ; il faut qu'elle remplisse l'âme et enflamme les cœurs ; on doit l'utiliser non comme chef, mais comme soldat." C'est faux ; si elle écoute la raison et va où elle est conduite, ce n'est déjà plus la colère, qui est rebelle par essence ; si elle regimbe et ne s'apaise pas quand elle en reçoit l'ordre, si elle continue à marcher suivant ses caprices et sa fougue, c'est un aussi mauvais serviteur de l'âme qu'un soldat qui ne tient pas compte du signal de la retraite. Donc si elle se laisse modérer, il faut lui donner un autre nom, elle cesse d'être la colère, que je conçois effrénée et indomptable ; si elle n'y consent pas, elle est funeste ou elle est inutile. Car si quelqu'un inflige un châtiment sans être avide de l'infliger, mais parce qu'il le faut, il n'y a pas lieu de le mettre au nombre des gens irrités. Le bon soldat obéit aux plans du chef ; les passions s'entendent aussi mal à obéir qu'à commander. »

### **Descartes, *Lettre à Chanut*, 1<sup>er</sup> novembre 1646**

« Au reste, il me semble que vous inférez, de ce que j'ai étudié les passions, que je n'en dois plus avoir aucune ; mais je vous dirai que, tout au contraire, en les examinant, je les ai trouvées presque toutes bonnes, et tellement utiles à cette vie, que notre âme n'aurait pas sujet de vouloir demeurer jointe à son corps un seul moment, si elle ne les pouvait ressentir. Il est vrai que la colère est une de celles dont j'estime qu'il faut se garder, en tant qu'elle a pour objet une offense reçue ; et pour cela nous devons tâcher d'élever si haut notre esprit, que les offenses que les autres peuvent nous faire, ne parviennent jamais jusques à nous. Mais je crois qu'au lieu de

colère, il est juste d'avoir de l'indignation, et j'avoue que j'en ai souvent contre l'ignorance de ceux qui veulent être pris pour doctes, lorsque je la vois jointe à la malice. »

**Descartes, *Traité des passions*, III, art. 195, de l'indignation**

« L'indignation est une espèce de haine ou d'aversion qu'on a naturellement contre ceux qui font quelque mal, de quelle nature qu'il soit. Et elle est souvent mêlée avec l'envie ou avec la pitié ; mais elle a néanmoins un objet tout différent. Car on n'est indigné que contre ceux qui font du bien ou du mal aux personnes qui n'en sont pas dignes, mais on porte envie à ceux qui reçoivent ce bien, et on a pitié de ceux qui reçoivent ce mal. Il est vrai que c'est en quelque façon faire du mal que de posséder un bien dont on n'est pas digne. Ce qui peut être la cause pourquoi Aristote et ses suivants, supposant que l'envie est toujours un vice, ont appelé du nom d'indignation celle qui n'est pas vicieuse. »

**art. 198, de son usage**

« Au reste, l'indignation se remarque bien plus en ceux qui veulent paraître vertueux qu'en ceux qui le sont véritablement. Car, bien que ceux qui aiment la vertu ne puissent voir sans quelque aversion les vices des autres, ils ne se passionnent que contre les grands et les extraordinaires. C'est être difficile et chagrin que d'avoir beaucoup d'indignation pour des choses de peu d'importance ; c'est être injuste que d'en avoir pour celles qui ne sont point blâmables, et c'est être impertinent et absurde de ne restreindre pas cette passion aux actions des hommes, et de l'étendre jusques aux œuvres de Dieu ou de la nature, ainsi que font ceux qui, n'étant jamais contents de leur condition ni de leur fortune, osent trouver à redire en la conduite du monde et aux secrets de la Providence. »

**art. 203, Que la générosité sert de remède contre [l]es excès [de la colère]**

« Au reste, encore que cette passion soit utile pour nous donner de la vigueur à repousser les injures, il n'y en a toutefois aucune dont on doive éviter les excès avec plus de soin, parce que, troublant le jugement, ils font souvent commettre des fautes dont on a, par après du repentir, et même que quelquefois ils empêchent qu'on ne repousse si bien ces injures qu'on pourrait faire si on avait moins d'émotion. Mais, comme il n'y a rien qui la rende plus excessive que l'orgueil, ainsi je crois que la générosité est le meilleur remède qu'on puisse trouver contre ses excès, parce que, faisant qu'on estime fort peu tous les biens qui peuvent être ôtés, et qu'au contraire on estime beaucoup la liberté et l'empire absolu sur soi-même, qu'on cesse d'avoir lorsqu'on peut être offensé par quelqu'un, elle fait qu'on n'a que du mépris ou tout au plus de l'indignation pour les injures dont les autres ont coutume de s'offenser. »

**J.J. Rousseau, *L'Émile*, livre I**

« Je n'oublierai jamais d'avoir vu un de ces incommodes pleureurs ainsi frappé par sa nourrice. Il se tut sur-le-champ : je le crus intimidé. Je me disais : ce sera une âme servile dont on n'obtiendra rien que par la rigueur. Je me trompais : le malheureux suffoquait de colère, il avait perdu la respiration ; je le vis devenir violet. Un moment après vinrent les cris aigus ; tous les signes du ressentiment, de la fureur, du désespoir de cet âge, étaient dans ses accents. Je craignis qu'il n'expirât dans cette agitation. Quand j'aurais douté que le sentiment du juste et de l'injuste fût inné dans le cœur de l'homme, cet exemple seul m'aurait convaincu... »

***L'Émile*, livre IV**

« Voit-on dans la rue ou sur un chemin quelque acte de violence ou d'injustice ? A l'instant un mouvement de colère et d'indignation s'élève au fond du cœur et nous porte à prendre la défense de l'opprimé. »

## **J.J. Rousseau, *Confessions*, livre I**

« Je n'avais pas encore assez de raison pour sentir combien les apparences me condamnaient, et pour me mettre à la place des autres. Je me tenais à la mienne, et tout ce que je sentais, c'était la rigueur d'un châtement effroyable pour un crime que je n'avais pas commis. La douleur du corps, quoique vive, m'était peu sensible, je ne sentais que l'indignation, la rage, le désespoir. Mon cousin, dans un cas à peu près semblable, et qu'on avait puni d'une faute involontaire comme d'un acte prémédité, se mettait en fureur à mon exemple, et se montait, pour ainsi dire, à mon unisson. Tous deux dans le même lit nous nous embrassions avec des transports convulsifs, nous étouffions ; et quand nos jeunes cœurs un peu soulagés pouvaient exhaler leur colère, nous nous levions sur notre séant, et nous nous mettions tous deux à crier cent fois de toute notre force : *Carnifex, Carnifex, Carnifex* !

Je sens en écrivant ceci que mon pouls s'élève encore ; ces moments me seront toujours présents quand je vivrais cent mille ans, Ce premier sentiment de la violence et de l'injustice est resté si profondément gravé dans mon âme, que toutes les idées qui s'y rapportent me rendent ma première émotion ; et ce sentiment, relatif à moi dans son origine, a pris une telle consistance en lui-même, et s'est tellement détaché de tout intérêt personnel, que mon cœur s'enflamme au spectacle ou au récit de toute action injuste, quel qu'en soit l'objet et en quelque lieu qu'elle se commette, comme si l'effet en retombait sur moi. Quand je lis les cruautés d'un tyran féroce, les subtiles noirceurs d'un fourbe de prêtre, je partirais volontiers pour aller poignarder ces misérables, dussé-je cent fois y périr. Je me suis souvent mis en nage, à poursuivre à la course ou à coups de pierre un coq, une vache, un chien, un animal que j'en voyais tourmenter un autre, uniquement parce qu'il se sentait le plus fort. Ce mouvement peut m'être naturel, et je crois qu'il l'est ; mais le souvenir profond de la première injustice que j'ai soufferte y fut trop fortement lié pour ne l'avoir pas beaucoup renforcé. »

## **Kant, *Critique de la faculté de juger*, § 29, Remarque générale, note**

« Les *affects* sont spécifiquement différents des *passions*. Ceux-ci se rapportent uniquement au sentiment, celles-là relèvent du pouvoir de désirer et sont des penchants qui rendent plus difficile ou impossible toute déterminabilité de l'arbitre par des principes. Ceux-ci sont tumultueux et irréfléchis, celles-là insistantes et réfléchies : ainsi le mécontentement, quand il prend la forme de la colère, est-il un affect ; mais quand il devient haine (désir de se venger), il constitue une passion. Cette dernière ne peut jamais et sous aucun rapport être nommée *sublime*, car si, dans l'affect, la liberté de l'esprit est certes entravée, dans la passion elle est abolie. »

## **Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, § 73, 74, 75**

« L'émotion est le sentiment d'un plaisir ou d'un déplaisir actuel qui ne laisse pas le sujet parvenir à la réflexion (à cette représentation de la raison qui indique s'il faut s'y abandonner ou le repousser) [...] Ce que l'émotion de la colère ne fait pas dans sa précipitation, elle ne le fera jamais ; elle a la mémoire courte. La passion de la haine au contraire prend son temps pour s'enraciner profondément et penser à l'adversaire. »

« Du principe de l'*apathie* qui veut que le sage ne soit jamais ému, même de compassion pour le malheurs de son meilleur ami, l'école stoïcienne a fait un principe moral juste et sublime : car l'émotion rend plus ou moins aveugle. La sagesse de la nature a pourtant enraciné en nous cette disposition qui doit tenir les rênes *provisoirement*, en attendant que la raison soit parvenue au degré de force qui convient ; c'est-à-dire qu'elle a ajouté aux principes moraux qui portent au bien, la stimulation de l'attrait pathologique (sensible) comme substitut temporaire de la raison. Du reste l'émotion, prise en soi, est toujours dépourvue de sagesse ; elle se rend elle-même inapte à poursuivre ses propres buts ; il est donc peu avisé de la laisser volontairement germer. — Cependant, quand elle se représente ce qui est

moralement bon, la raison peut stimuler le vouloir grâce à la liaison de ses idées avec des intuitions (exemples) qui leur sont subordonnées (dans les prêches et les discours politiques qui s'adressent au peuple ou quand on se parle à soi-même) ; si elle anime l'âme à la perspective du bien, ce n'est pas qu'elle soit effet mais cause d'une émotion ; dans ce cas, la raison tient toujours les rênes : c'est elle qui suscite l'enthousiasme de bon propos ; il faut attribuer celui-ci à la *faculté de désirer*, non à celui de l'émotion, sentiment plus violent qui relève de la sensibilité. »

### **Karl Marx, *Introduction à la Critique de la philosophie politique de Hegel***

« En lutte contre cet état de choses [la société, l'ordre établi], la critique n'est pas une passion de tête, elle est la tête de la passion. Elle n'est pas un scalpel anatomique, mais une arme. Son objet est son ennemi, qu'elle veut non pas réfuter mais anéantir. Car l'esprit de cet état de choses est désormais réfuté. En soi et pour soi, ces circonstances ne sont pas des objets mémorables, mais des existences méprisables autant que méprisées. En soi, la critique n'a pas besoin de s'expliquer avec cet objet, car elle sait à quoi s'en tenir. Elle ne se donne plus comme une fin en soi mais comme un moyen. Son pathétique, c'est essentiellement l'indignation ; sa tâche c'est essentiellement la dénonciation. »

« La critique de la religion s'achève par la leçon que l'homme est, pour l'homme, l'être suprême, donc par l'impératif catégorique de bouleverser tous les rapports où l'homme est un être dégradé, asservi, abandonné, méprisable ; ces rapports, on ne saurait mieux les rendre que par l'exclamation d'un Français à l'annonce d'un projet d'impôt sur les chiens : pauvres chiens ! On veut vous traiter comme des hommes ! »

### **Emile Zola, « *J'accuse* », dans *l'Aurore*, 13 janvier 1898, extraits**

[...] Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis. Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis. Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez.

Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

[...] Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation, lu devant le conseil de guerre. Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable.

[...] En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation.

Et c'est volontairement que je m'expose. Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice. je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. »